



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080085

N/REF : 4/08/2026 14H37 C:002640 I:04115
V/REF : G17641
V/Email reçu le Mardi 04/08/2026 a 14H37

SELON DEVIS N° 6070031

V/REF.IMM. ALH-2020

IMMEUBLE : ETATS UNIS SUD
15 a 71, RUE PHILIPPE FABIA
69008 LYON

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 31 Aout 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : LOCAUX VO ALLÉE 23/25

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 6070031 DU 31/07/2026 D UN MONTANT DE
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOTRE INTERVENTION DU 11/08/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
6070031 CONCERNANT LA REPRISE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DU LOCAL VO
SUITE A UN INCENDIE.

LOCAL VO 23/25:
TRAVAUX CONCERNANT LA FOURNITURE ET POSE DE 4 HUBLOTS LED A DÉTECTION EN
LIEUX ET PLACE. IL A ETE EGALEMENT PREVU LA FOURNITURE ET POSE D'UNE
BOITE DE DERIVATION ETANCHE AU NIVEAU DE CHAQUE ECLAIRAGE AFIN DE
FACILITER LEURS RACCORDEMENTS. ENFIN IL A ETE PREVU LE CONTROLE DE LA
LIGNE ÉCLAIRAGE AFIN DE S'ASSURER QUE CELLE CI N'AI PAS ÉTÉ ENDOMMAGÉE
PAR L'INCENDIE.

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 24/08/26 a 18H08 Mme I. PAILLER

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
4,00	F&P d'une boîte de derivation etanche	25,06	100,24
4,00	F&P d'un hublot LED a detection 1600lm	139,72	558,88
1,00	controle ligne eclaireage, rep cablage	135,24	135,24



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080085

TOTAL H.T.	794,36
T.V.A. a 10,00%	79,43
TOTAL T.T.C.En EURO	873,79

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G17641
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

0408-1637.

Prestation Parties Communes

HP 2020 - INC 260516 - devis n° 6070031, Travaux à réaliser entre le 04/08/2026 et le 04/09/2026

Votre contact : M. Alliade Habitat (0472892222)

ETATS-UNIS SUD (ALH - 2020 - 0002 - 0023)

23 rue Philippe Fabia

69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	794,36	1,00 U	794,36	10,00%
suite sinistre incendie, accord sur votre devis n° 6070031 : travaux de reprise installation éclairage du local VO du 23 Fabia				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	794,36 €
Total TVA	10,00% 79,44 €
Total TTC	873,80 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR